

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 5 NOVEMBRE 2018 à 20h

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 5 novembre 2018 à 20 h au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, étaient présents : Mme Sandrine Reix, Mme Chantal Daigle, M. Jean Lachance, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Mme Élisabeth Leclerc, conseillère municipale, a motivé son absence.

Marie-Ève Bergeron, directrice générale, est présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée. Andrée Martin-Lambert, directrice générale adjointe, assiste à la séance.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2018**
 - 5.2. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA FONCTION DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**
 - 5.3. MODIFICATIONS DES DROITS D'ACCÈS POUR LES SERVICES EN LIGNE DU PORTAIL MUNICIPAL DU MAMOT**
 - 5.4. ASSEMBLEE SPECIALE BUDGET 2019**
 - 5.5. PUBLICITE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-D'ORLEANS**
 - 5.6. ASSURANCE CYBERRISQUE MMQ**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. CAMION INCENDIE AUTOPOMPE – OCTROI DU CONTRAT**
 - 6.2. ACHATS D'OUTILS ET EQUIPEMENTS POUR LES POMPIERS**
 - 6.3. PREMIERS REPONDANTS – ACHATS DE MATERIEL**
 - 6.4. PREMIERS REPONDANTS – SURPLUS AFFECTÉ POUR LE RENOUELEMENT DU MATÉRIEL**
- 7. HYGIENE DU MILIEU**
 - 7.1. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT – DÉCOMPTE NO.2**
- 8. TRANSPORT**
 - 8.1. LOCATION D'UNE REMORQUE POUR LE SOUFFLEUR HOLDER**
 - 8.2. REPARATIONS DU SOUFFLEUR DE LA MUNICIPALITE**
 - 8.3. DÉNEIGEMENT 2018-2019**
- 9. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME**
 - 9.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-360**
 - 9.2. DEUXIÈME PROJET - RÈGLEMENT 2018-360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2005-236 AFIN DE REVOIR**

**LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX COMPATIBLES AVEC LA
VALEUR ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE DES MAISONS DE
L'INVENTAIRE**

9.3. MANDAT DES MEMBRES DU CCU

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. DEMANDE POUR LE GROUPE COMPOSTELLE QUEBECOIS

10.2. COMITE EMBELLISSEMENT – DON POUR LEUR ACTIVITE DE FINANCEMENT

**10.3. ACHAT D'EQUIPEMENTS DE SONORISATION POUR LE CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

10.4 PRÊT DE LOCAL – COURS DE PIANO ET DE CHANT

10.5 PARC MARITIME DE SAINT-LAURENT : SOIRÉE DES PERSONNALITÉS

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-165

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel. Le point varia demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

2018-11-166

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Létourneau et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

**4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES**

2018-11-167

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 103 457,53 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5. ADMINISTRATION

5.1. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2018

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les états comparatifs sont déposés comme suit :

Rapport financier au 30 septembre

REVENUS (de fonctionnement)	Au 30-09- 2017	Au 30-09- 2018	BUDGET 2018	Estimé année 2018
Taxes sur la valeur foncière	702 331\$	847 623\$	1 094 347\$	1 094 347\$
Tarification services municipaux	305 192\$	311 858\$	319 176\$	319 176\$
Compensation tenant lieu de taxes	2635\$	2684\$	8 364\$	2684\$
Transferts conditionnels subvention gouv.	14 976\$	6203\$	18 706\$	12 406\$
Services rendus	9848\$	11 322\$	25 464\$	33 500\$
Droits et permis	57 154\$	89 258\$	52 720\$	90 000\$
Amendes, pénalités, intérêts	8187\$	9658\$	5500\$	12 300\$
Autres revenus	5820\$	5585\$	0\$	6000\$
Appropriation du surplus	88 245\$	71 430\$	69 244\$	71 430\$
TOTAL DES REVENUS (de fonctionnement)	1 194 388\$	1 355 621\$	1 593 521\$	1 641 843\$
DÉPENSES (de fonctionnement)	Au 30-09- 2017	Au 30-09- 2018	BUDGET 2018	Estimé année 2018
Administration générale	424 890\$	472 123\$	617 220\$	609 000\$
Sécurité publique	292 770\$	263 820\$	341 607\$	333 000\$
Transport routier	33 366\$	45 054\$	57 824\$	66 000\$
Hygiène du milieu	191 321\$	201 331\$	243 325\$	236 000\$
Aménagement, urbanisme & développement	11 251\$	6392\$	23 681\$	12 100\$
Loisirs et culture	76 706\$	81 909\$	110 692\$	102 000\$
Frais de financement	42 367\$	37 902\$	51 112\$	51 112\$
Remboursement dette à long terme	79 700\$	81 500\$	136 800\$	136 800\$
TOTAL DÉPENSES (de fonctionnement)	1 196 241\$	1 212 656\$	1 593 521\$	1 546 012\$

IMMOBILISATIONS

REVENUS (d'investissement)	Au 30-09- 2017	Au 30-09- 2018	BUDGET 2018	Estimé année 2018
---------------------------------------	---------------------------	---------------------------	------------------------	----------------------------------

Pacte rural, TECQ, MTQ		24 000\$		477 500\$
Appropriation du surplus		44 637\$	6240\$	55 484\$
Financé par le budget		6565\$	11 260\$	11 145\$
TOTAL DES REVENUS (d'investissement)		75 202\$	17 500\$	544 129\$
TOTAL DES DÉPENSES (d'investissement)	43 870\$	269 795\$	17 500\$	544 129\$

5.2. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA FONCTION DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2018-11-168

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise Andrée Martin-Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout effet bancaire, document ou autre à la Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans à compter du 29 octobre 2018 pour le remplacement du congé de maternité de la directrice actuelle. Mme Martin-Lambert est autorisée à signer tout document en lien avec la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(es).

5.3. MODIFICATIONS DES DROITS D'ACCÈS POUR LES SERVICES EN LIGNE DU PORTAIL MUNICIPAL DU MAMOT

2018-11-169

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise Andrée Martin-Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe afin de lui permettre d'utiliser les services en ligne du portail municipal du MAMOT à compter du 29 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5.4. ASSEMBLEE SPECIALE BUDGET 2019

L'assemblée spéciale en vue d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 se tiendra le lundi 17 décembre prochain à 20 heures.

5.5. PUBLICITE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-D'ORLEANS

2018-11-170

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Chantal Daigle et résolu d'autoriser le paiement d'une publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2019 au coût de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5.6 ASSURANCE CYBERRISQUE MMQ

2018-11-171

CONSIDÉRANT l'utilisation grandissante des actifs numériques (logiciels et données) par la municipalité ;

CONSIDÉRANT les risques réels de piratages et des cyberextorsion ;

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Chantal Daigle et résolu d'autoriser le paiement de 500\$ supplémentaire à la Mutuelle des municipalités du Québec afin de munir la municipalité d'une assurance des cyberrisques.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. CAMION INCENDIE AUTOPOMPE – OCTROI DU CONTRAT

2018-11-172

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit remplacer son camion incendie autopompe ainsi qu'acheter certains accessoires ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres est paru en ligne sur le *Système Électronique d'appels d'offres* SEA0 ainsi que dans le Journal Constructo afin d'inviter les entrepreneurs intéressés à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée à 15h00 le lundi 1er octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises qui ont soumissionnées sont :

NOMS DES ENTREPRISES SOUSSIONNAIRES (montants avant taxes)	Camions Carl Thibault	L'Arsenal
Camion incendie autopompe	349 978 \$	366 094 \$
1. Système à mousse	11 484\$	12 920\$
2. Tuyaux 4" Storz (20 x 50')	12 360\$	8580\$
3. Tuyaux 2½" QST (10 x 50')	2213\$	2090\$
4. Tuyaux 2½" Storz (10 x 50')	3576\$	2090\$
5. Tuyaux 1¾" Storz (10 x 50')	2590\$	1440\$
6. Lances (2) à débit variable 1½"	1318\$	1480\$
7. Lance (1) à débit variable 2½"	674\$	1070\$
8. Collecteur avec valves sphériques 4" Storz	2582\$	2635\$
9. Ensemble d'adaptateur Storz à NPSH ou QST	476\$	500\$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est **Camions Carl Thibault**, au montant de 349 978 \$, excluant les taxes ;

Il est proposé par M Jean Lapointe, appuyé par Mme Chantal Daigle et résolu que le contrat soit octroyé à **Camions Carl Thibault** au montant

de 349 978\$, excluant les taxes pour l'achat du camion incendie autopompe.

QUE les accessoires numéros 3 à 9 seront achetés en fonction du montant le plus bas, pour un total de 10 670\$ avant taxes ;

QUE ces dépenses soient payées par le règlement d'emprunt prévu à cet effet. Le reste, s'il y a lieu, sera puisé de l'excédent de fonctionnement non affecté ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Claude Pouliot, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie-Ève Bergeron, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.2. ACHATS D'OUTILS ET EQUIPEMENTS POUR LES POMPIERS

2018-11-173

Il est proposé par M Jean Lapointe, appuyé par Jean Lachance et résolu de permettre l'achat d'équipements suivants pour les pompiers :

- une scie mécanique Stihl au montant de 1349\$ et lame supplémentaire à 204\$, excluant les taxes, chez Scierie Gilbert ;

- un détecteur de gaz au montant de 699\$ excluant les taxes, chez Arsenal ;

- des cylindres de gaz à 195.50\$, excluant les taxes, chez Praxair ;

- une scie à pare-brise au montant de 299\$ et un poinçon au montant de 15\$ excluant les taxes, chez Aréo-feu ;

- entériner l'achat d'un habit de pompier de 1841\$, excluant les taxes, chez Aréo-feu ;

- une caméra thermique au montant de 8 500\$, excluant les taxes, chez Arsenal ;

- une formation pour l'utilisation de ladite caméra thermique au montant de 800\$, excluant les taxes. Cette formation pourrait être subventionnée par le programme *d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* du ministère de la Sécurité Publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.3 PREMIERS REpondants – ACHATS DE MATERIEL

2018-11-174

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser le paiement de 94 \$, excluant les taxes, en plus du montant autorisé selon la résolution 2018-09-144 pour l'achat du Ipad et de ces accessoires. Cela sera payé par le surplus non affecté ;

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.4 PREMIERS REpondants – SURPLUS AFFECTÉ POUR LE RENOUElLEMENT DU MATÉRIEL

2018-11-175

Afin de limiter l'interprétation de l'extrait de la résolution 2018-09-144 intitulée : Premiers répondants – Achats de Matériel et application Survi-Mobile prise à la séance ordinaire du 4 septembre 2018 :

« - de créer un surplus affecté pour les premiers répondants, qui permettra entre autres le renouvellement du matériel (couvertures, etc.) en fonction des remboursements à venir du ministère de la Sécurité publique et de la SAAQ. Ainsi, s'il y a lieu, le surplus/déficit annuel du budget de fonctionnement leur étant alloué sera ajouté/retiré de ce surplus selon le cas ; »

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'attribuer les remboursements à venir du ministère de la Sécurité Publique et de la SAAQ au surplus affecté pour les premiers répondants.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7. HYGIENE DU MILIEU

7.1. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT – DÉCOMPTE NO.2

2018-11-176

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser le paiement du décompte no.2 dans le cadre du prolongement du réseau d'égout, soit 16 239.61\$, excluant les taxes. Ce montant sera payé par la taxe d'accise ou par l'emprunt approprié.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8. TRANSPORT

8.1. LOCATION D'UNE REMORQUE POUR LE SOUFFLEUR HOLDER

2018-11-177

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de louer une remorque à deux reprises, au coût de 90\$ excluant les taxes par fois, afin de transporter le souffleur pour les trottoirs chez Agritex. Les frais de déplacement de l'employé seront également remboursés.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8.2. REPARATIONS DU SOUFFLEUR DE LA MUNICIPALITE

2018-11-178

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu de faire réparer la sableuse et le souffleur utilisé pour déneiger les stationnements municipaux par Yvan Lavoie, à son taux horaire de 2017 plus le coût de la vie. Le coût estimé en temps est de 2750\$. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer un contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8.3. DÉNEIGEMENT 2018-2019

Point d'information : suite au deuxième appel de soumissions pour les items A et K, il n'y a eu aucune soumission reçue au 1^{er} novembre à 16h.

9. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

9.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-360

AVIS DE MOTION est donné par Mme Chantal Daigle, annonçant la présentation au cours de cette séance d'un règlement numéro 2018-360, modifiant le règlement de construction numéro 2005-236, afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire.

9.2. DEUXIÈME PROJET - RÈGLEMENT 2018-360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2005-236 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX COMPATIBLES AVEC LA VALEUR ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE DES MAISONS DE L'INVENTAIRE

2018-11-179

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction numéro 2005-236 doit être modifié afin d'intégrer l'inventaire des maisons de type Boomtown et à toit plat;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 1er octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique a été tenue le 29 octobre dernier ;

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2018-360, visant à modifier le règlement de construction numéro 2005-236, tel que spécifié dans l'article 1 du projet de règlement.

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier le Règlement de construction afin d'intégrer l'Inventaire des maisons de type Boomtown et à toit plat du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Ainsi, ce règlement vise à revoir la désignation des inventaires de même qu'à intégrer des matériaux compatibles avec le nouveau type de bâtiment inventorié par le ministère de la Culture et des Communications.

Article 2 : Modification au chapitre III – Les normes de construction

Le titre ainsi que le libellé de l'article 14.1 est abrogé et remplacé par le libellé qui suit :

«15. BÂTIMENT DE L'INVENTAIRE

Le terme inventaire désigne l'ensemble des inventaires des maisons d'intérêt patrimonial du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Ainsi, le terme inventaire désigne notamment l'Inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans et l'Inventaire

des maisons de type Boomtown et toit plat du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Tous nouveaux inventaires et/ou toutes modifications des inventaires existants font partie intégrante du présent règlement.»

Article 3 : Modification au chapitre III – Normes de sécurité des constructions

Le titre ainsi que le libellé de l'article 14.1.1 est abrogé et remplacé par le libellé qui suit :

« 15.1 Matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'inventaire

Les maisons de l'Inventaire doivent être pourvues de revêtements extérieurs (murs), de recouvrements extérieurs (toitures), de portes, de fenêtres et d'ornementation correspondant aux matériaux d'origine ou encore des matériaux compatibles.

Selon la composante du bâtiment, les matériaux compatibles sont les suivants :

A) Pour le revêtement extérieur (Murs) :

- Clin de bois;
- Planche embouvetée;
- Planche à couvre-joint;
- Planche à feuillure;
- Bardeau de bois;
- Pierre naturelle;
- Brique d'argile;
- Tôle matricée;
- Crépi;

B) Pour le recouvrement extérieur (Toiture) :

- Tôle à baguette;
- Tôle à la canadienne;
- Tôle agrafée;
- Tôle en plaque horizontale;
- Bardeau de bois;
- Membrane élastomère (uniquement pour les bâtiments à toit plat ou faible pente);
- Bardeau d'asphalte (uniquement pour les maisons contenues à l'intérieur de l'Inventaire des maisons de type Boomtown et à toit plat);
- Bardeau d'asphalte architectural.

C) Pour les portes, fenêtres, moulures, chambranles, tablettes et toute ornementation :

- Bois;
- Pierre;

- Brique;
- Polychlorure de vinyle (PVC) (uniquement pour les maisons déjà munie de ce matériau et dont l'évaluation patrimoniale est inférieure à «B»);
- Aluminium (uniquement pour les maisons déjà munie de ce matériau et dont l'évaluation patrimoniale est inférieure à «B»).

Article 4 : Modification au chapitre III – Normes de sécurité des constructions

Le titre ainsi que le libellé de l'article 14.1.2 est abrogé et remplacé par le libellé qui suit :

«15.2 Matériaux non compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire

Le clin de vinyle, le fibrociment, la fibre de bois pressé et tous les autres produits dérivés du bois, le Polychlorure de vinyle (PVC), les composites, le bardeau d'asphalte, l'aluminium ainsi que tout matériau d'imitation ne sont pas des matériaux autorisés pour les bâtiments contenus à l'intérieur de l'Inventaire.»

Article 5 : Modification au chapitre III – Normes de sécurité des constructions

L'article 14.1.3 concernant les portes et fenêtr est abrogé.

Article 6 : Modification au chapitre III – Normes de sécurité des constructions

Le titre ainsi que le libellé de l'article 14.2 est abrogé et remplacé par le libellé qui suit :

«16. Matériaux prohibés pour toutes les constructions

L'utilisation du clin de vinyle comme revêtement extérieur est prohibé pour l'ensemble des bâtiments (principal, secondaire, agricole, etc.) contenus ou non à l'intérieur d'un inventaire. »

Article 7 : Modification – Table des matières

À partir de la section II intitulé «SECTION II : AVERTISSEUR DE FUMÉE», les articles se suivent en ordre chronologique à partir de 17 jusqu'à 32.

Article 8: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité de conseillers (ères) présent(e)s

9.3. MANDAT DES MEMBRES DU CCU

2018-11-180

CONSIDÉRANT QUE trois mandats au comité consultatif d'urbanisme (CCU) prendront fin en novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Bussièrès et M. Jean-Marc Lévesque souhaitent reconduire leur mandat et que le troisième mandat était vacant ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu de reconduire les mandats de Mme Nathalie Bussièrès et M. Jean-Marc Lévesque, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour une période de 2 ans, soit jusqu'en novembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. DEMANDE POUR LE GROUPE COMPOSTELLE QUEBECOIS

2018-11-181

CONSIDÉRANT la demande de M. Jean-Marc Donahue, porte-parole du groupe de marcheurs *Le compostelle québécois*, pour de l'hébergement lors de la randonnée à l'Île d'Orléans en août et octobre prochains;

CONSIDÉRANT que l'organisme est sans but lucratif et que l'activité contribue au développement touristique ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Riex de permettre au groupe *Le Compostelle québécois* d'utiliser sans frais le centre communautaire pour loger les marcheurs le 20 août et le 1er octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s

10.2. COMITE EMBELLISSEMENT – DON POUR LEUR ACTIVITE DE FINANCEMENT

2018-11-182

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'entériner un don de 500\$ au comité d'embellissement, dans le cadre de leur activité de financement pour le Village de l'Avent.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

10.3. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

2018-11-183

CONSIDÉRANT QUE lors d'événements dans le centre communautaire, il est difficile de bien entendre les animateurs ou conférenciers ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'équipements pourrait aussi être utile lors d'activités telles que la Fête nationale ou autre ;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser l'achat de 2 caisses de son sur pied ainsi que les

accessoires connexes, au montant de 1200\$, excluant les taxes, chez Accès Électronique.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-11-184

10.4 PRÊT DE LOCAL – COURS DE PIANO ET DE CHANT

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Chantale Daigle et il est résolu d'autoriser Mme Angelina Lynne d'utiliser la salle de conseil pour donner des cours de piano et de chant.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-11-185

10.5 PARC MARITIME DE SAINT-LAURENT : SOIRÉE DES PERSONNALITÉS

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu d'autoriser M. Jean-Claude Pouliot, maire, de représenter le conseil municipal lors de la 7^e édition de la Soirée de Personnalités du Parc Maritime de Saint-Laurent, en achetant un billet au coût de 85\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Chantal Daigle, il est 21h24.

Le maire, M. Jean-Claude Pouliot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, sauf la résolution en varia.

M. Jean-Claude Pouliot, maire

Marie-Ève Bergeron
d.g. et sec.-trés.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 5 novembre 2018; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 5 novembre 2018.

Marie-Ève Bergeron, d.g. et sec.-trés.